

Lettre de M. de Maudave au ministre, du Fort-Dauphin, le 11 décembre 1768.

Un document des Archives Nationales - A.N. Col C/5A/2, n°67

Avancement de l'établissement de Foulepointe, demande de Blancs paysans et ouvriers ainsi que de militaires.

Au Fort-Dauphin dans l'île de Madagascar, ce 11 décembre 1768.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous informer des mesures que j'ai prises ici pour engager MM. Dumas et Poivre à me laisser hiverner dans cette partie de Madagascar. La flûte du Roi *l'Ambulante* commandée par M. le chevalier de Clouard a mouillé dans cette rade le 24 du mois passé, et m'a apporté une portion considérable des choses que je demandais, de sorte que me voila définitivement au Fort-Dauphin avec une garnison d'à peu près 90 hommes et 50 ou 60 autres Blancs. J'ai pris le parti de me faire joindre par ma femme, ma belle-mère et mes enfants pour persuader efficacement aux gens du pays que c'est réellement et à bon escient que nous voulons vivre parmi eux.

Vous ne sauriez croire combien cette apparition de ma famille a fait d'impression sur l'esprit de ces peuples. Ils en marquent beaucoup de satisfaction, et je puis vous assurer qu'en nous conduisant sur les principes que j'ai pris la liberté de mettre sous vos yeux, cet établissement prospérera au gré de votre attente et de mes vœux les plus chers et les plus assidus.

J'avais concerté avec M. Dumas de faire reconnaître l'intérieur des terres tandis que M. le chevalier de Grenier avec son bâtiment visiterait les côtes. M. de La Marche était parti ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte, avec une vingtaine de jeunes-gens alertes et vigoureux, et dans les meilleures dispositions du monde. Ils se sont arrêtés trop longtemps sur les bords du Manansari qui est une rivière considérable à 45 lieues au nord de ce fort. Les fatigues de la route, la mauvaise nourriture, les chaleurs accablantes ont occasionné des fièvres qui ont mis toute cette jeunesse hors d'état de continuer leur voyage. Ils sont revenus malades pour la plupart, et malgré la salubrité particulière de l'air du Fort-Dauphin, ces fièvres ont fait des dégâts parmi nous ; et jointes à des accidents vénériens qui sont terribles et communs dans cette partie, elles nous ont enlevé 11 hommes en six semaines, entre lesquels je regrette principalement M. de La Marche qui a résisté pendant 30 jours aux assauts réitérés d'une fièvre continuelle avec des redressements quotidiens. C'était un homme d'un grand courage sur lequel je comptais infiniment. Il ne me sera pas aisé de réparer cette perte. Il laisse une veuve, quatre enfants et peu de biens. Son fils aîné est en âge de servir le Roi. Souffrez, Monsieur le Duc, que je vous conjure de le faire passer ici avec un emploi dans la Légion. Son père était mon ami depuis 26 ans, et je veux rendre en la personne de son fils, par les soins que je prendrai de lui, ce que je dois à sa mémoire. Je serai très sensiblement touché de l'égard que vous voudrez bien avoir à ma très humble prière ; et vous ne pourrez rien faire pour moi qui me soit plus cher et plus précieux.

Pendant que ce détachement envoyé dans le nord réussissait si mal dans son objet, j'ai fait de mon coté quelques courses dans le pays d'Anossi, de sorte que je connais assez bien les environs du fort à 4, 5, 6, 7 et 8 lieues. Je me suis fait confirmer l'octroi des terres qui nous a été fait par tous les chefs qui pouvaient y prendre intérêt. Ainsi nous possédons réellement et sur de très bons titres un espace de terre considérable et qui suffit au premier fonds de la colonie. Les créoles de Bourbon se proposent de venir en force l'année prochaine, mais quoique je sois disposé à les recevoir avec plaisir, je vous avoue cependant que si la chose était à mon choix, je préférerais d'autres gens pour le premier fondement de la colonie. Ce n'est pas que cette race d'hommes manque des bonnes qualités, ils sont patients, doux, sobres, simples, très courageux et très aisés à gouverner mais ils manquent d'industrie et d'application au travail. J'aimerais mieux une souche de paysans d'Alsace ou de Suisse. Nos créoles serviraient à courir les terres et à en imposer aux nègres et à armer nos bateaux.

Je vous supplie très instamment, Monsieur le Duc, de donner vos ordres pour me faire passer des colons paysans et ouvriers. Je ne puis en déterminer la quantité mais je suis en état de les employer

tout de suite par milliers et de faire sortir pour ainsi dire de dessous terre une puissante colonie toute fondée et toute régulière, il ne nous faut que des bras, des armes, des munitions et de l'eau de vie.

On a donné les mains à l'Isle de France au plan qui se proposait de joindre ensemble l'objet de la traite et celui de l'établissement. Ce parti était indispensable et il n'en coûtera rien de plus au Roi. Je fournirai à l'Isle de France dans les quantités demandées les denrées de ce pays, et je ferai du même coup l'établissement. Mon objet immédiat est de jeter l'industrie de nos colons à la nourriture et à la multiplication des troupeaux pour ôter aux Noirs cette branche principale de leur commerce avec nous. Ils ne peuvent plus se passer de nos marchandises, et la nécessité où ils sont de s'en pourvoir les forcera de cultiver les choses que nous demanderons.

Je n'entrerais dans aucun détail relatif à l'établissement dans la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui, parce que je prends la liberté de vous adresser une copie de mon journal et une copie des comptes que je remets à MM. Dumas et Poivre. Vous trouverez dans ces diverses pièces une relation exacte des faits et un amas de nouvelles vues que me donne l'expérience journalière et l'attention que je mets à étudier les affaires de ce pays. J'en espère, Monsieur le Duc, que vous serez content de mes soins, de mes efforts et de tout le tissu de ma conduite, particulièrement dans la déférence que je conserve soigneusement pour Messieurs les administrateurs de l'Isle de France. J'agirai toujours sur les mêmes principes, et vous n'entendrez jamais parler de difficulté, du moins de ma part. Outre que cette conduite est conforme à vos instructions, le bon sens et la justice me la prescrivent. J'ajoute même la reconnaissance, puisque ces Messieurs font de leur côté tout ce qui dépend d'eux pour avancer et assurer le succès de mon opération.

Mais ce succès dépend principalement des mesures que vous jugerez à propos de prendre en France. Je vais mettre sous vos yeux mes idées particulières d'après lesquelles vous ordonnerez ce que vous jugerez le plus convenable au service du Roi.

Les fonds destinés à la traite de Madagascar se divisent en deux parties. La plus considérable passe à Foulepointe que je regarde encore comme une terre étrangère. Ce qui m'en vient au Fort-Dauphin n'est guère mesuré que sur le plus ou le moins de besoin où l'on est à l'Isle de France de recevoir des bœufs. C'est sur ce fonds que nous vivons et que nous travaillons ici. J'ai eu l'honneur de vous dire à Paris qu'en disposant par moi-même des objets de traite, je fournirais à l'Isle de France les choses demandées, et j'en tirerais de plus, de très grands avantages pour la fondation de la colonie. Je ne me suis pas trompé dans cette spéculation : car à la réserve des appointements extraordinaires que vous avez fixés et un léger supplément ordonné par M. Poivre à ma demande, la nourriture de nos Blancs ne coûte pas au Fort-Dauphin en marchandises de traite vingt francs par jour au Roi. Il est vrai que je ne comprends pas dans cette dépense les farines et les eaux de vie. En les joignant aux frais énoncés, le total n'en est guère plus considérable.

Voilà, Monsieur le Duc, la marche que nous suivons et que nous serons encore obligés de suivre pendant quelques mois. Lorsque nous aurons des habitants, je leur distribuerai des terres, je leur avancerai des troupeaux et des effets pour payer les nègres qui travailleront pour eux. Ce dernier article est très médiocre, puisqu'un nègre employé au service particulier ne coûte pas plus de quatre francs par mois et qu'on n'est pas obligé de le nourrir. Vous devez avoir reçu à ce sujet un premier mémoire de moi, et je ne puis que confirmer tout ce que je vous ai déjà dit là-dessus.

Je vous supplie donc, Monsieur le Duc, d'avoir la bonté de nous envoyer le plus tôt possible, sept ou huit cents Blancs ouvriers ou paysans, et des effets de traite pour me mettre en état de leur faire des avances et de les nourrir pendant quelques mois. Toutes ces diverses avances rentreront certainement au Roi, et vous verrez avec quelle rapidité la nouvelle colonie s'étendra et se fortifiera.

Il est nécessaire que j'ai ici un corps de troupes un peu plus considérable que ma petite garnison pour étendre les rameaux de l'établissement conformément au plan que vous trouverez tracé dans l'article de mon journal au 10 novembre et dans celui du 21 du même mois. Si vous portez ce corps à 300 hommes, je serai en état de m'étendre au long et au large, et de mettre tous ces différents postes en sûreté. Ce nombre de troupes me suffira pendant les premières années mais il serait dans ce cas à propos que vous voulussiez bien enjoindre expressément au Commandant général de le tenir toujours complet.

Il serait peut-être plus à propos, Monsieur le Duc, de créer un corps particulier pour l'établissement de Madagascar, car il n'est pas douteux que la colonie s'étendra avec des progrès trop rapides pour que la simple garnison de l'Isle de France puisse en suivre la marche. En ce cas, je ne vois pas de difficulté à former une légion pour cet objet. On serait plusieurs années avant de la compléter. Elle monterait progressivement de 300 à 500 à 700 à 1000 hommes, ainsi du reste. Mais il nous faut dans les commencements un petit corps de dragons. Je travaille à établir une race de chevaux, et nous en avons déjà de la graine. J'ai ici neuf juments et un bel étalon de race de Perse : de sorte que les soins que je prends de cet objet établiront certainement dans cette île cette espèce d'animaux.

Une petite troupe de cavalerie exercée, armée et montée à notre manière, en imposera prodigieusement aux Madécasses. Il faut entendre les cris de surprise et d'admiration qu'ils font en voyant nos chevaux. J'en ai mené dans l'intérieur des terres. Les pâturages sont fort bons, et ces animaux s'y portent à merveille. Une légère augmentation dans les mesures déjà prises sur cet article en étendra bientôt l'espèce de tous les cotés.

Je ne vous ai rien promis, Monsieur le Duc, que je ne sois en état de tenir. Le chanvre vient ici très beau et de la meilleure qualité, la cire n'y est pas rare. Il est aisé d'y multiplier la soie. Les troupeaux y sont dans une extrême abondance, de là suit le commerce des suifs et des cuirs. Les riz s'y trouvent également en abondance. Voilà de bons fondements pour un négoce très étendu. Ajoutez-y les mines de fer, les gommés, les bois de teinture et les bois particuliers, vous conclurez qu'il ne nous manque que des bras. Daignez donc nous en procurer qui soient bons et nerveux, et je vous réponds de vous faire ici une colonie très importante sous quelque rapport qu'on veuille la considérer. Il nous faut ici pour commencer, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous dire, au moins 800 Blancs ouvriers ou paysans. Ce premier fonds soutenu d'une émigration périodique sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, dans la forme que j'ai pris la liberté de vous proposer avant de partir de Lorient, formera tout d'un coup la colonie, et les gens qui viennent journellement de l'Isle de France et surtout ceux que j'attends de Bourbon, lui donneront assez de force et de consistance pour s'accroître, se nourrir et s'enrichir par elle-même, puisque les principes actifs et créateurs qui forment les Etats, se trouvent dans cette île pour ainsi dire sous notre main.

Je vais donc attendre un plus grand nombre de Blancs avant de distribuer les terres et de jeter les fondements d'une ville. Elle sera sur les bords de l'étang d'Ambouve que forme la rivière de Fanshere. J'ai soupçonné, d'après les relations de Flacourt, que cet étang recelait un port. Je vous en ai assuré et j'ai vérifié à plusieurs reprises sur les lieux mêmes que Flacourt n'avait rien exagéré. Le temps qui s'est écoulé depuis que ces relations sont écrites a même apporté plusieurs changements avantageux à la situation de cet étang. Je croyais la langue de terre qui le sépare de la mer large de 500 toises, elle n'en a pas 40. Le dégorgeoir se bouchait alors, il est toujours ouvert à présent. Nous sommes actuellement dans la saison des eaux mortes et il n'y a jamais moins, même à basse marée, de 4 à 5 pieds d'eau dans l'étang, et 8 à 9 lorsque la mer monte. L'étang a une lieue et demie et n'a jamais moins de 10 à 15 pieds d'eau dans la partie qui avoisine la mer, et 4, 5 et 6 brasses au centre de l'étang. La partie du lac qui aboutit au dégorgeoir deviendra plus profonde lorsque nous aurons un peu creusé la décharge. Elle n'a, comme j'ai dit, que 10, 12 ou 15 pieds d'eau parce que les sables s'y amassent. Mais comme il est aisé de leur donner cours, les pluies ou les fortes marées détruiront ce haut-fond. Je compte border des deux cotés le dégorgeoir par un batardeau fait de longs et gros pieux enfoncés avec le mouton, et je le pousserai jusqu'à la première lame pour resserrer les eaux et les contraindre de gagner en profondeur ce qu'elles perdront en superficie, au moins. De ce travail qui n'a qu'une difficulté relative, le chenal donnera passage aux bâtiments au-dessous de 300 tonneaux. Cet avantage nous suffit jusqu'au temps où nous pourrons employer plus de forces : car je puis vous assurer que l'on peut faire de l'étang d'Ambouve un des plus beaux ports de l'univers.

J'ai demandé à M. Poivre quelques embarcations armées et équipées pour commencer sur les côtes de l'île un petit cabotage qui aura son utilité. Il n'y a point d'ouragan à craindre dans cette partie, et les vaisseaux peuvent hiverner tranquillement dans notre rade. Je ne comprends pas même pourquoi l'on n'y envoie pas les flûtes du Roi dans le temps qu'on ne peut pas naviguer. Les frais y seraient sans proportion beaucoup moindres qu'à l'Isle de France, et, à l'aide de quelques corps-morts, les vaisseaux y passeraient sans danger la mauvaise saison.

En attendant le moment de commencer sérieusement nos opérations, je m'occupe à arranger le fort et à lui donner meilleur air qu'il n'avait ci-devant. J'ai fait construire une très belle poudrière, parfaitement bien voûtée. On travaille à élever un parapet le long de la mer pour achever l'enceinte du fort. Cette enceinte sera même agrandie : car en vérité nous sommes dans un parc à moutons plutôt que dans une citadelle. Cependant ce mauvais poste en a imposé pendant 30 ans à tous les peuples de cette partie de Madagascar. Il est aujourd'hui, quant à son apparence militaire, dans la même situation où il était lorsque nous n'avions pas d'autres établissements dans les Indes. Ce fut ici où l'escadre de M. de La Haye aborda et se rafraîchit. M. de La Haye était lieutenant général de l'armée navale. M. Colbert le fit partir de France revêtu de la qualité de vice-roi de Madagascar, avec 10 gros vaisseaux de guerre, des bâtiments de transport et 2000 hommes de troupe, dans une circonstance où l'on prenait en France les mesures nécessaires pour déclarer la guerre aux Hollandais. Ce fut en mars 1670 qu'il partit pour se rendre à Madagascar. Il reçut au Fort-Dauphin un bâtiment expédié pour lui annoncer que le Roi, pour de très importantes raisons, avait jugé à propos de différer d'un an son expédition contre les Hollandais : qu'ainsi il fallait qu'il attendit le temps de la rupture pour agir contre leurs établissements dans les Indes.

Ce contre-ordre obligea M. de La Haye de séjourner pendant près d'une année à Madagascar. Il entreprit, à la persuasion de ceux qui faisaient dans cette île les affaires de la Compagnie des Indes, une guerre contre les naturels du pays. Cette campagne ne fut pas heureuse. Mais les détails de cette opération ne peuvent pas entrer dans la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire. Je reviens, Monsieur le Duc, à l'état actuel du Fort-Dauphin.

C'est une petite enceinte d'environ 200 pieds de long sur 170 de large. Elle n'est fermée que de trois cotés, puisque la partie le long de la mer n'était occupée que par deux ou trois plateformes sur lesquelles on avait vraisemblablement élevé des batteries. Il ne reste dans l'intérieur aucunes traces de bâtiment civil, à la réserve d'une portion de vieille cuisine qu'on a fait raccommoder et d'un carré maçonné en terre de 7 à 8 pieds sur ses quatre faces, que je crois être la cave dont M. de Flacourt parle dans ses relations. Les murs de l'enceinte sont assez bien conservés dans leur pourtour, excepté quelques lézardes occasionnées par le temps et par l'abandon où cette maçonnerie a été pendant près de 100 ans. La porte est parfaitement bien conservée. Son architecture est simple mais d'un goût assez noble, elle était chargée d'inscriptions dont on lit encore quelques vestiges.

Je vais m'occuper à mettre ce poste dans un meilleur état. Il est nécessaire de l'agrandir, ou plutôt d'en faire un nouveau, ce qui s'exécutera petit à petit, et en suivant le procédé dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte. J'ai déjà fait commencer la partie de l'enceinte qui règne le long de la mer, et je la porterai jusqu'au lieu où je souhaite que le fort finisse. Il aura dans son nouvel état à peu près 100 toises de long sur 60 de large, et ces 60 toises seront le développement du seul front par où il puisse être attaqué. Ce front consistera en deux petits bastions, un fossé, un chemin couvert, et la courtine sera couverte d'une demi-lune.

Ces travaux s'exécuteront par une voie assez simple. Comme on accordera des terres à ceux qui voudront s'établir dans cette partie de Madagascar, on leur avancera des troupeaux et des effets de traite pour favoriser leurs travaux particuliers, j'exigerai de chaque concessionnaire quelques mois de corvée pour les ouvrages publics. Plus le nombre des colons sera considérable, plus les ouvrages avanceront. Il n'en coûtera au Roi que la nourriture et les rations d'eau de vie : ce qui, comme je l'ai expliqué ci-dessus, ne fait pas un objet de dépense. Ces corvées à exiger produiront en quelque sorte au Roi l'intérêt de la somme qu'il lui en coûtera pour ces avances particulières. Je présume que je serai en état de commencer au mois de mai cette fortification régulière s'il me vient de l'Isle de France et de Bourbon autant de Blancs qu'on semble me le promettre.

Mais en attendant ce moment, je ne laisserai pas oisifs les Blancs qui sont ici. On travaille journellement au commencement de l'intérieur du fort. On y élève quelques bâtiments civils tels que des logements et des magasins. On construit un mur terrassé sur le bord de la mer, et autres semblables ouvrages, de manière que le Fort-Dauphin sera en bien meilleur état au mois de mai prochain qu'il n'était au mois de septembre dernier lorsque j'en ai pris possession.

Vous verrez, Monsieur le Duc, dans les derniers détails pris dans mon journal, ce que je me propose de faire à mesure que les moyens me parviendront. Vous serez certainement satisfait avec le temps de la tournure que les choses prendront dans ce pays. Daignez seulement y faire passer des co-

lons, des effets de traite, des armes, des munitions et de l'eau de vie, et je vous garantis le succès le plus plein et le plus entier.

Je n'aurai pas de peine à former ici une milice noire, plusieurs jeunes nègres offrent de s'enrôler. J'ai oublié dans les diverses choses que j'ai demandées, une musique composée de cors de chasse, de trompettes, de clarinettes et du hautbois. Je vous supplie d'en envoyer une au Fort-Dauphin car nos nègres aiment ces sortes d'instruments avec une fureur incroyable, et ils viendront de 40 et 50 lieues pour le seul plaisir de l'entendre.

Comme je manque de bras, je n'ai pu faire l'opération de commerce pour laquelle vous aviez bien voulu m'accorder une flûte. M. Poivre d'ailleurs n'a pas été en état de se passer d'aucune, mais cette opération n'est que renvoyée, les bois sont ici à portée et très propres aux ouvrages de marine.

Je vous supplie, Monsieur le Duc, de ne pas m'abandonner et de me faire passer le plus de Blancs qu'il se pourra. Je serais beaucoup plus avancé sans le parti qu'on a malheureusement pris à l'Isle de France avant mon arrivée, de renvoyer à Lorient tous les soldats de la Compagnie des Indes. J'en aurais amené au moins 500 à Madagascar : ce qui eut bien avancé les affaires. Mais il est aisé de remédier à cet inconvénient, on trouve assez, dans le royaume, des gens empressés à s'expatrier. Je ne cesse de répéter que je souhaite par préférence des ouvriers et des paysans.

Comme j'ose vous assurer, Monsieur le Duc, que la colonie se formera rapidement et deviendra incessamment florissante, je crois devoir vous représenter qu'il serait nécessaire qu'elle eut une garnison toute à elle, sans dépendre sur cet objet qui nous est intéressant, de ce qu'on voudra faire à l'Isle de France. En formant pour Madagascar un petit corps, vous ne serez tenu de l'augmenter qu'en raison de nos progrès. Je suppose que vous vouliez le faire de trois ou quatre cents hommes. Ils peuvent être composés d'un officier commandant qui aurait le grade de lieutenant colonel, d'un major et de deux aides majors, de six ou huit capitaines et le double de lieutenants et de lieutenants en second. Il serait à propos de joindre à ce corps une compagnie d'artillerie et une compagnie de dragons, en sus des trois ou quatre cents hommes dont il serait composé. Si vous vouliez qu'elle fût à 100 hommes comme celle de la Légion, cette forme exigerait la moitié moins d'officiers, de manière que trois compagnies nous formeraient 300 hommes, et avec cela nous aurions assez de 50 artilleurs et de 50 dragons.

Il vous sera aisé, Monsieur le Duc, de faire choisir des officiers sages et intelligents pour former ce corps, les conduire à sa destination et l'y tenir ensuite dans la règle et la discipline. Je n'ose assez présumer de vos bontés pour espérer que dans ce cas vous voudrez bien en confier le commandement au chevalier de Poilli, mon cousin, que vous avez placé capitaine dans la légion, à ma très humble demande. Il est capable de s'en bien acquitter, et sur ce que vous voudrez bien me faire savoir de votre volonté, je le renverrai en France pour veiller à la formation de ce corps si vous le jugez à propos. J'ose de plus vous supplier de me laisser la disposition de quelques emplois, parce que j'ai auprès de moi plusieurs bons sujets qui les rempliraient dignement.

Ce nouveau corps à former ne coûtera pas beaucoup au Roi, et il sera même très utile à la Légion de l'Isle de France, en ce qu'on ne sera pas obligé de la tant disperser : ce qui nuit à la discipline et empêche l'esprit de corps de s'introduire et de s'entretenir. C'est une idée que je vous propose, parce que je la crois bonne et avantageuse. Lorsque j'aurai ici une garnison purement destinée à l'établissement dont vous m'avez remis la conduite, je serai plus maître de mes opérations et plus assuré du succès. D'ailleurs la colonie en se formant sera bientôt en état d'entrer dans les frais de l'entretien de ce corps de troupes, lequel même, avec le temps, ne coûtera rien au Roi, mais deviendra une pépinière d'habitants et d'ouvriers de laquelle on verra sortir chaque jour de nouveaux établissements.

Daignez donc peser, Monsieur le Duc, ce que je prends la liberté de vous proposer, et me notifier ensuite vos intentions. Si vous goûtez ce projet, j'enverrai en France le chevalier de Poilli qui reviendra me joindre avec cette garnison nouvelle.

Vous devez vous rappeler, Monsieur le Duc, que je vous ai rendu compte dans le temps de la situation des affaires civiles de notre île. J'ai su même de MM. Dumas et Poivre qu'ils vous avaient écrit à peu près les mêmes choses que j'avais pris la liberté de vous dire. Vous avez fait connaître vos intentions, et vous avez demandé des éclaircissements provisionnels pour arrêter ensuite un règlement général. Les comptes rendus par l'administration ne vous auront laissé aucun doute sur la nécessité de

prévenir les désordres qui peuvent naître en mon particulier. Je suis intéressé à ce règlement. M. Poivre fait de son mieux pour rendre service à chacun, mais j'ose vous demander qu'il vous plaise de lui écrire que, me trouvant absent pour le service du Roi, il est juste qu'il prenne mes affaires sous sa protection particulière, et qu'il prévienne par sa prudence et son autorité les torts et les vexations qu'on pourrait chercher à me faire. En effet il y a un homme à l'Isle de France duquel je ne veux pas me plaindre mais qui pourrait se conduire tout autrement qu'il ne fait. M. Poivre n'est guère satisfait de ses procédés, mais comme cela ne provient que d'un esprit trop avide et trop tracassier, il lui est très aisé de lui en imposer.

M. Poivre vous instruit sans doute de la conduite du Sieur Glemet qui est chargé des traites à Foulepointe. Dans le peu qu'il m'ait dit, il ne m'en paraît pas trop édifié. Il est sûr que cet homme est très répréhensible et qu'il cherche par des considérations personnelles à nuire à l'établissement. Il suppose des alarmes qui s'élèvent dans l'esprit des Noirs, et j'ose vous assurer que rien au monde n'est plus contraire à la vérité. On ne manquera pas d'écrire en France sur ce ton, mais je me flatte que vous croirez plutôt aux faits qu'à des suppositions sans réalité et plus criminelles encore dans leur objet que je n'ose vous le dire. Ce M. Glemet ferait beaucoup mieux de ne s'occuper que de son emploi.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Modave

* * *